



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP14/Doc.32.3.7

26 mai 2023

Français

Original : Anglais

14^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Samarcande, Ouzbékistan, 12 – 17 février 2024
Point 32.3 de l'ordre du jour

**PROPOSITION D'ACTION CONCERTÉE POUR
LE REQUIN PEAU-BLEUE (*Prionace glauca*), DÉJÀ INSCRIT
À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION***

Résumé:

La Marine Research and Conservation Foundation (MARECO) a soumis la proposition ci-jointe*, relative à une action concertée pour le Requin peau-bleue (*Prionace glauca*), conformément au processus élaboré dans la Résolution 12.28 (Rev.COP13).

*Les appellations géographiques utilisées dans ce document n'impliquent d'aucune manière l'opinion de la part du Secrétariat de la CMS (ou du Programme des Nations Unies pour l'Environnement) concernant le statut juridique de tout pays, territoire ou zone ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document repose exclusivement sur son auteur.

**PROPOSITION D'ACTION CONCERTÉE POUR
LE REQUIN PEAU-BLEUE (*Prionace glauca*), DÉJÀ INSCRIT
À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION***

(i). Auteur de la proposition

Marine Research and Conservation Foundation (MARECO)

(ii). Espèce cible, taxon inférieur ou population, ou groupe de taxons ayant des besoins communs :

Classe : Chondrichthyes
Sous-classe : Elasmobranchii
Ordre : Carcharhiniformes
Famille : Carcharhinidae
Genre : *Prionace*
Espèce : *Prionace glauca*

Inscrite à l'Annexe II de la CMS

(iii). Aire de répartition géographique

Le Requin peau-bleue est l'un des requins les plus répandus ; il est présent dans tous les océans, dans les eaux tropicales et tempérées, généralement dans des eaux dont la température est comprise entre 12 et 18 °C, mais il tolère des températures allant de 10 à 30 °C, de la surface à plus de 1 100 m de profondeur (Ebert et al., 2021). Selon Bailleul et al. (2018) et Verissimo et al. (2017), la population mondiale présente peu ou pas de variation génétique, mais Nikolic et al. (2023) ont identifié deux groupes génétiques, l'un situé dans le nord de l'Atlantique et la Méditerranée, et l'autre dans l'Indo-Pacifique.

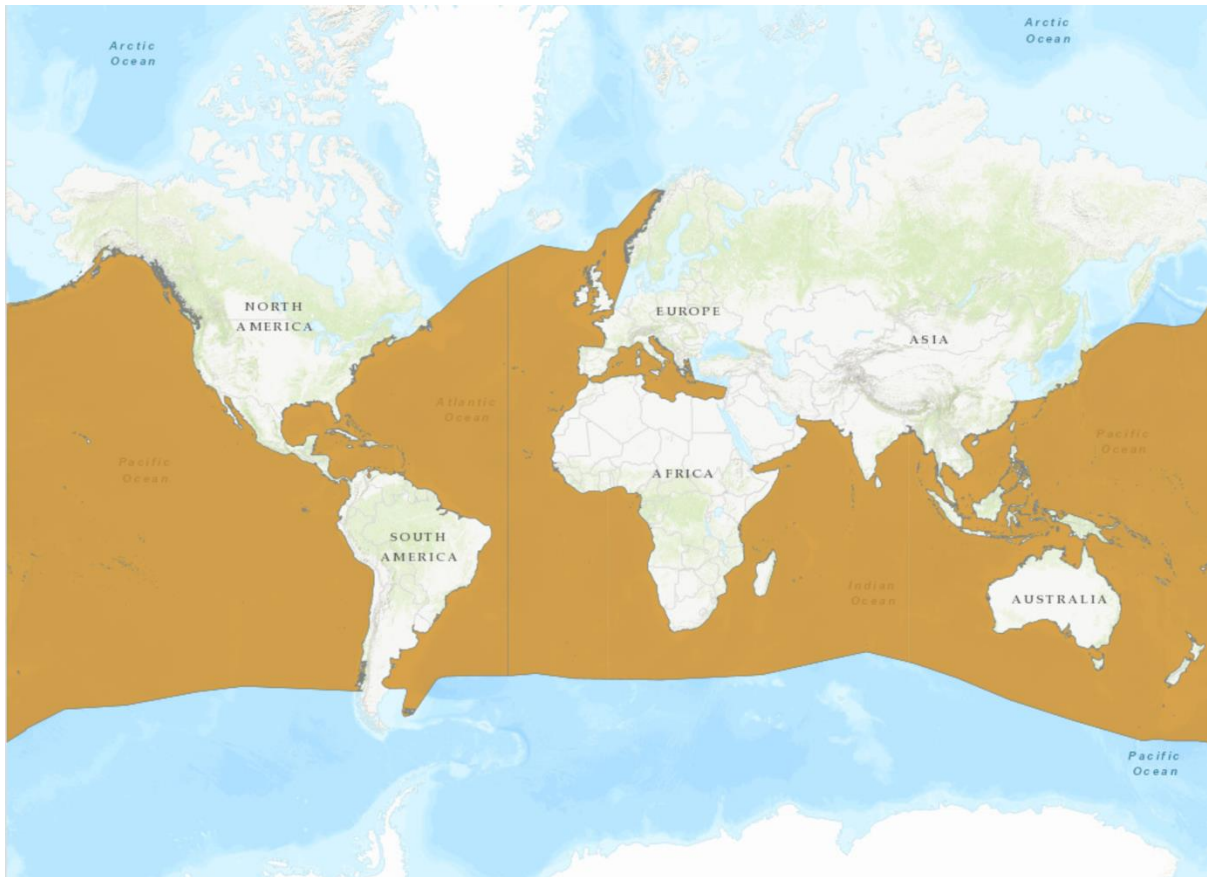


Figure 1 : Répartition du Requin peau-bleue (© Liste rouge de l'UICN).

(iv). Résumé des activités

1. Encourager les Parties à collaborer avec la CITES en vue d'élaborer des avis de commerce non préjudiciable ;
2. Soutenir les Parties en formulant des recommandations relatives à un plan de gestion de l'espèce pour le Requin peau-bleue, grâce à des consultations et à des travaux en collaboration, et conformément à la Stratégie de conservation pour les requins et raies pélagiques élaborée par le Groupe de spécialistes des requins de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Veuillez vous référer à la section (v.) pour de plus amples détails sur cette initiative ;
3. Élaborer des recommandations pour que les Parties collaborent avec les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) thonnières, conformément à la Stratégie de conservation pour les requins et raies pélagiques élaborée par le Groupe de spécialistes des requins de la CSE de l'UICN ;
4. Pour les Parties à la CMS, encourager la création de stratégies de gestion adaptées au changement climatique pour la pêche au Requin peau-bleue ;
5. Pour les Parties à la CMS, encourager l'élaboration de lignes directrices pour le tourisme afin de limiter les conséquences négatives de l'augmentation des interactions entre les activités touristiques et l'espèce ;

6. Pour les Parties à la CMS, soutenir la recherche en vue d'éclairer la conception et la mise en place de mesures techniques et de gestion visant à garantir que la mortalité mondiale liée à la pêche ne dépasse pas les niveaux durables. Ces mesures comprennent notamment :
 - a. l'évaluation de la mortalité globale liée à la pêche et provoquée par les prises directes et accidentelles afin de donner la priorité aux zones de pêche et aux types de pêcheries permettant l'atténuation des captures accidentelles ;
 - b. l'étude de la mortalité après la remise à l'eau des Requins peau-bleue dans le cadre des activités de pêche commerciale et de pêche à la ligne récréative dans différentes zones géographiques ;
 - c. l'estimation des différences entre les sous-populations et des différences génétiques en vue d'introduire des totaux admissibles de captures (TAC) régionaux reposant sur des données indépendantes des pêcheries ;
 - d. la définition des captures par unité d'effort (CPUE) et la détermination des incohérences concernant les niveaux de protection dans les différents États de l'aire de répartition qui sont Parties à la CMS, en se concentrant sur les flottes de l'océan Indien ;
 - e. le recensement des habitats critiques et des lieux où il est préférable de mettre en place des zones de non-prélèvement ou une gestion spatiale ;
 - f. l'évaluation de l'incidence du changement climatique sur les Requins peau-bleue.

(v). Activités et résultats attendus

Le Requin peau-bleue bénéficierait de l'amélioration des informations, de la gestion et des efforts de conservation proposés. Le présent document devrait servir de modèle aux Parties à la CMS pour les aider à mettre en œuvre leurs obligations au titre de la CMS, tout en assurant un avenir durable au Requin peau-bleue. Le Requin peau-bleue est l'une des espèces de requins les plus largement réparties et, par conséquent, toute recommandation visant à améliorer ses perspectives de conservation aura probablement des répercussions positives sur d'autres espèces menacées et inscrites à la CMS qui possèdent la même aire de répartition et sont capturées par les mêmes pêcheries et les mêmes engins de pêche. Ces obligations s'aligneront également sur la Stratégie de conservation pour les requins pélagiques, actuellement élaborée par le Groupe de spécialistes des requins de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Les Signataires du Mémorandum d'entente sur la conservation des requins migrateurs (MdE Requins) ont accueilli favorablement cette initiative ainsi que les progrès réalisés, et sont convenus de soutenir l'approche décrite dans le document [CMS/Sharks/MOS4/Doc 10.2/Rev.1](#).

L'annexe fournit une liste d'actions que les Parties pourraient, le cas échéant, suivre et adopter en faveur d'une gestion efficace du Requin peau-bleue (voir l'étape 6 de l'ACNP dans Mundy-Taylor et al., 2014). L'annexe 1 n'est pas exhaustive et peut servir de base pour élaborer un plan d'action de conservation de l'espèce si nécessaire.

(vi). Avantages associés

Les Requins peau-bleue bénéficieraient de l'amélioration des informations, de la gestion et des efforts de conservation proposés. Le présent document devrait servir de modèle aux Parties à la CMS pour les aider à mettre en œuvre leurs obligations au titre de la CMS, tout en assurant un avenir durable au Requin peau-bleue. Le Requin peau-bleue est l'une des espèces de requins les plus largement répandues et, par conséquent, toute recommandation visant à améliorer ses perspectives de conservation aura probablement des répercussions

positives sur d'autres espèces menacées et inscrites à la CMS. Ces obligations s'aligneront également sur la Stratégie de conservation et le Plan d'action pour les requins pélagiques.

Le Requin peau-bleue est également l'espèce de requin la plus communément capturée au niveau mondial ; toute perte socio-économique découlant d'une gestion renforcée devra donc être dûment prise en considération.

(vii). Délais

Veillez consulter l'Annexe pour obtenir un aperçu.

(viii). Relation avec d'autres actions de la CMS

La présente Action concertée contribuerait considérablement à la mise en œuvre des mandats suivants établis au titre de la CMS et du MdE Requins :

- la Résolution 12.22 et les Décisions 13.62 à 13.63 sur les prises accessoires ;
- la Résolution 13.3 et les Décisions 13.71 à 13.73 sur les espèces de chondrichthyens ;
- les Décisions 13.66 à 13.68 sur l'observation de la vie sauvage marine ;
- le Programme de travail 2023-2025 du MdE Requins : Élaboration d'une stratégie mondiale et régionale pour les requins pélagiques.

(ix). Priorité de conservation

Le Requin peau-bleue de la Méditerranée est considéré comme étant en danger critique d'extinction, sa population ayant diminué de 78 à 90 % en trois générations (Sims et al., 2016). On estime que les stocks de l'Atlantique sont les deuxièmes les plus menacés au niveau mondial, l'aire de répartition de l'espèce affichant un chevauchement spatial de près de 80 % avec les activités des palangriers (Queiroz et al., 2019), et le Requin peau-bleue de l'Atlantique Nord ayant enregistré, en 2018, une baisse de population médiane sur trois générations de 53,9 % (Rigby et al., 2019). Bien que des TAC aient été adoptés par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), ils n'ont pas encore été attribués aux États pêcheurs sous la forme de quotas. Dans l'océan Indien, les niveaux de population sont également en baisse (Rigby et al., 2019), mais les stocks semblent stables ou en augmentation dans l'océan Pacifique (Li et al., 2020 ; évaluations des stocks de la WCPFC, 2022).

Selon les estimations d'une analyse récente (Poseidon, 2022), environ 10 millions de Requins peau-bleue sont capturés chaque année dans le monde, souvent par des pêcheries ciblant plusieurs espèces. Ces pêches intensives de Requins peau-bleue effectuent des prises accessoires d'autres requins pélagiques gravement décimés et inscrits aux Annexes de la CMS (Pacoreau et al., 2021), dont le rétablissement dépendra également des mesures de conservation du Requin peau-bleue.

(x). Pertinence

La CMS offre une plateforme mondiale pour la conservation des espèces migratrices et de leurs habitats, en vue de garantir que leur exploitation ne dépasse pas les niveaux durables. Le Requin peau-bleue est l'une des principales espèces migratrices (si ce n'est la principale) et la présente Action concertée contribuera à l'amélioration de la conservation de ce grand migrateur. Cette Action concertée contribuera notablement : i) au renforcement de la détermination politique envers le déploiement de mesures de conservation coordonnées et opportunes ; ii) à la conciliation des intérêts des pêcheries de requins migrateurs et des intérêts en matière de conservation ; iii) à la mise en œuvre du Plan d'action international pour la conservation et la gestion des requins (PAI-REQUINS) de la FAO pour les requins les plus pêchés au monde.

(xi). Absence de meilleures solutions

Seules quelques ORGP thonières ont adopté des mesures de gestion pour cette espèce et le mandat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) se cantonne à garantir que le commerce international ne menace pas davantage l'espèce. Par conséquent, l'Action concertée proposée constitue un moyen crucial de faire face aux menaces qui pèsent sur cette espèce et de remédier au manque de coopération en matière de gestion, ainsi que de promouvoir la recherche et la conservation.

(xii). Degré de préparation et faisabilité

Des ONG, des experts et des organisations communautaires engagés sont prêts à aider les États de l'aire de répartition à concevoir, à financer et à mettre en œuvre des activités de collaboration. De récentes initiatives lancées par d'autres forums internationaux montrent qu'il existe des réseaux d'experts qui pourraient aider les États de l'aire de répartition à mettre en œuvre les activités proposées. En outre, le soutien du MdE Requins et les Partenaires coopérants à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'action sera bienvenu.

(xiii). Probabilité de succès

Avec le soutien des ONG, experts et organisations engagés, et grâce à ces Actions concertées, le succès est garanti. De plus, en raison de la conformité de certaines Actions concertées avec la Stratégie de conservation et les Plans d'action pour les requins et raies pélagiques adoptés dans le cadre du MdE Requins, les parties prenantes sont déjà activement mobilisées. Aucun facteur de risque susceptible de compromettre notablement le succès des activités proposées n'a été relevé.

(xiv). Ampleur de l'impact attendu

La présente Action concertée devrait améliorer la gestion des pratiques relatives au Requin peau-bleue, permettant une meilleure protection de l'espèce dans toute son aire de répartition géographique en garantissant la participation de toutes les Parties à la CMS à ces activités. En parallèle, elle peut ouvrir la voie à une meilleure prise en compte de la conservation des Requins peau-bleue en haute mer grâce à la collaboration avec les ORGP.

Le tourisme est un secteur en pleine expansion (par ex. au Royaume-Uni et au Mexique), et les Requins peau-bleue sont de plus en plus prisés par les touristes. La demande en activités touristiques liées au Requin peau-bleue devrait augmenter dans le monde entier, constituant ainsi à la fois une menace et une chance. Avec une gestion efficace, ces activités économiques peuvent contribuer à la gestion de l'espèce, améliorer la sensibilisation et faciliter la recherche. La CMS peut fournir des lignes directrices efficaces pour garantir la durabilité et l'équité de ces activités, avec un modèle adaptable à d'autres espèces.

(xv). Rapport coût/efficacité :

La présente Action concertée revêt une importance particulière étant donné que les Signataires du MdE Requins n'ont pas encore inscrit le Requin peau-bleue à l'Annexe 1 du MdE. L'un des éléments clés des Actions concertées est d'encourager la coopération entre les Parties, l'échange d'informations et de connaissances ainsi que la création de stratégies efficaces. Si les réussites en matière de conservation peuvent être reproduites et si les meilleures pratiques (par ex. des lignes directrices en matière de tourisme) sont établies, cette collaboration présentera un meilleur rapport coût/efficacité que si chaque pays suivait sa propre voie.

Références

- Bailleul, D., Mackenzie, A., Sacchi, O., Poisson, F., Bierne, N., & Arnaud-Haond, S. (2018). Large-scale genetic panmixia in the blue shark (*Prionace glauca*): a single worldwide population, or a genetic lag-time effect of the “grey zone” of differentiation?. *Evolutionary Applications*, 11(5), 614-630.
- Ebert, D. A., Dando, M., & Fowler, S. (2021). *Sharks of the world: a complete guide* (Vol. 19). Princeton University Press.
- Li, W. W., Kindong, R., Wu, F., Tian, S. Q., & Dai, X. J. (2020). Catch rate and stock status of blue shark in the Pacific Ocean inferred from fishery-independent data.
- Mundy-Taylor, V., Crook, V., Foster, S., Fowler, S., Sant, G., & Rice, J. (2014). CITES Non-detriment findings guidance for shark species. *A Framework to assist Authorities in making Non-detriment Findings (NDFs) for species listed in CITES Appendix II. Report prepared for the Germany Federal Agency for Nature Conservation (Bundesamt für Naturschutz, BfN)*.
- Nikolic, N., Devloo-Delva, F., Bailleul, D., Noskova, E., Rougeux, C., Delord, C., ... & Arnaud-Haond, S. (2023). Stepping up to genome scan allows stock differentiation in the worldwide distributed blue shark *Prionace glauca*. *Molecular Ecology*, 32(5), 1000-1019.
- Queiroz, N., Humphries, N. E., Couto, A., Vedor, M., Da Costa, I., Sequeira, A. M., ... & Sousa, L. L. (2019). Global spatial risk assessment of sharks under the footprint of fisheries. *Nature*, 572(7770), 461-466.
- Rigby, C. L., Barreto, R., Carlson, J., Fernando, D., Fordham, S., Francis, M. P., ... & Winker, H. (2019). *Prionace glauca*. *The IUCN Red List of Threatened Species*, 2019-3.
- Sims, D., Fowler, S. L., Ferretti, F., & Stevens, J. (2016). *Prionace glauca* (Regional Assessment: Mediterranean): The IUCN Red List of Threatened Species.
- Verissimo, A., Sampaio, Í., McDowell, J. R., Alexandrino, P., Mucientes, G., Queiroz, N., ... & Noble, L. R. (2017). World without borders—genetic population structure of a highly migratory marine predator, the blue shark (*Prionace glauca*). *Ecology and Evolution*, 7(13), 4768-4781.

Consultations prévues / menées : atelier prévu avec les Parties et les parties concernées sur la mise en œuvre des Actions concertées énumérées dans le présent document.

Liste d'activités prévues dans le cadre de l'Action concertée pour le Requin peau-bleue. Cette liste d'activités détaillée, destinée à orienter les évolutions positives pour l'espèce dans le cadre de la CMS, peut être étendue et modifiée en un plan d'action pour la conservation de l'espèce.

Activité	Résultats attendus	Délais	Entité chargée de la mise en œuvre	Indicateurs de réussite
Gestion				
1. Encourager les Parties à collaborer avec la CITES en vue d'élaborer des avis de commerce non préjudiciable (ACNP).	ACNP élaborés	2024-2026	ONG, experts	Commerce international reposant sur l'exploitation de populations durables
2. Soutenir les Parties en formulant des recommandations relatives à un plan de gestion de l'espèce pour le Requin peau-bleue, grâce à des consultations et à des travaux en collaboration, et conformément à la Stratégie de conservation pour les requins et raies pélagiques élaborée par le Groupe de spécialistes des requins de la CSE de l'UICN.	Plan de gestion par espèce pour le Requin peau-bleue	2025	ONG, experts	Gestion efficace à long terme du Requin peau-bleue
3. Élaborer des recommandations pour que les Parties collaborent avec les ORGP thonières, conformément à la Stratégie de conservation et au Plan d'action pour les requins et raies pélagiques élaborés par le Groupe de spécialistes des requins de la CSE de l'UICN.	Coopération entre les parties prenantes	2025-2026	ONG, experts	Participation active des parties prenantes et communication des données
Gestion par zone / habitats critiques				
4. Encourager la protection des habitats critiques du Requin peau-bleue (c'est-à-dire les habitats d'alimentation ou d'accouplement) et de leurs voies de migration.	Établissement d'un réseau d'aires marines protégées pour les principaux habitats et les principales voies de migration du requin peau-bleue	2025	Parties à la CMS (et États de l'aire de répartition non-Parties)	Gestion efficace des habitats critiques pour le Requin peau-bleue

Activité	Résultats attendus	Délais	Entité chargée de la mise en œuvre	Indicateurs de réussite
Coopération internationale				
5. Appuyer la coordination avec les ORGP afin d'encourager l'échange d'informations et de connaissances.	Échanges de connaissances entre les ORGP	2024-2025	Parties à la CMS	Réseau coordonné d'échange de connaissances entre les ORGP
6. Associer les États de l'aire de répartition non-Parties aux discussions sur la protection des Requins peau-bleue et encourager leur intégration.	Participation des États de l'aire de répartition non-Parties à la CMS à la mise en œuvre de la présente Action concertée	2024-2025	Parties à la CMS	Participation des États de l'aire de répartition non-Parties
7. Élaborer des plans d'action pour la conservation des Requins peau-bleue.	Élaboration de plans d'action nationaux pour la conservation du Requin peau-bleue dans les États de l'aire de répartition Parties	2024-2026	Parties à la CMS (et États de l'aire de répartition non-Parties)	Élaboration de plans d'actions nationaux pour les requins par tous les États de l'aire de répartition Parties
8. Élaborer des plans d'action régionaux pour favoriser la coopération entre les États de l'aire de répartition Parties dont les populations sont connectées.	Élaboration de plans d'action régionaux pour la conservation	2024-2026	Parties à la CMS (et États de l'aire de répartition non-Parties)	Création d'une commission chargée du plan d'action régional afin de coordonner les Parties.
Tourisme durable				
9. Élaborer des lignes directrices à partir des pratiques de pays qui proposent des activités touristiques liées au Requin peau-bleue (par ex. les Açores, le Royaume-Uni, l'Afrique du Sud).	Mise en place de protocoles pour des interactions responsables dans le cadre des activités touristiques liées au Requin peau-bleue	2024	Parties à la CMS (et États de l'aire de répartition non-Parties)	Mise en œuvre ou intégration de bonnes pratiques dans les plans de gestion du tourisme de toutes les Parties menant des activités touristiques pertinentes
Recherche				
10. Soutenir l'évaluation de l'incidence de la pêche sur les interactions avec le Requin peau-bleue (mortalité liée à la pêche, rejets) afin de concevoir des stratégies d'atténuation.	<ul style="list-style-type: none"> – Détermination de l'incidence des interactions et des taux de mortalité ; – Propositions visant à réduire le risque d'interactions avec les Requins peau-bleue ; 	2024-2026	Parties à la CMS (et États de l'aire de répartition non-Parties)	Réalisation de recherches sur les interactions et les risques liés à la capture par 80 % des États de l'aire de répartition

Activité	Résultats attendus	Délais	Entité chargée de la mise en œuvre	Indicateurs de réussite
	– Évaluation des effets de l'interaction entre les pêcheries et les populations de Requins peau-bleue			
11. Soutenir l'identification des sous-populations et la définition des différences génétiques (pour appuyer la création de TAC régionaux à partir de données indépendantes des pêcheries).	Identification des sous-populations	2025	Parties à la CMS (et États de l'aire de répartition non-Parties)	Identification génétique de l'ensemble des unités de gestion, des populations et des stocks
12. Soutenir l'évaluation de la mortalité après remise à l'eau des Requins peau-bleue en fonction des régions, des groupes démographiques et des engins de pêche.	Détermination du taux de survie des Requins peau-bleue après leur remise à l'eau	2024-2026	Parties à la CMS (et États de l'aire de répartition non-Parties)	Connaissance approfondie du taux de survie de l'espèce après remise à l'eau, en fonction des engins et des régions
13. Déterminer les incohérences dans le niveau de protection établi par les différents États de l'aire de répartition Parties.	Réalisation d'analyses des lacunes au niveau de la protection	2024	ONG	Détermination de tous les États de l'aire de répartition Parties présentant des lacunes
14. Recenser les habitats critiques et comprendre la connectivité et les migrations.	<ul style="list-style-type: none"> – Recensement des zones critiques ; – Détermination des voies de migration ; – Détermination des zones prioritaires pour la conservation 	2024-2025	ONG / groupes de recherche	<p>Création d'une base de données mondiale sur les principaux habitats et les principales voies de migration du Requin peau-bleue</p> <p>Détermination des zones prioritaires pour la conservation</p>
15. Appuyer les évaluations des incidences du changement climatique sur les Requins peau-bleue en fonction du stock ou de la région.	Meilleure compréhension de la vulnérabilité du Requin peau-bleue face au changement climatique et des incidences du changement climatique sur ses populations	2025	ONG / groupes de recherche	Réalisation d'évaluations des risques visant à définir la vulnérabilité des Requins peau-bleue au changement climatique